

Ville de Brest
Appel à projet citoyenneté / handicap 2017

« Ville inclusive, ville pour tous »

Chargée de mission Inclusion, pôle solidarité citoyenneté proximité
24 rue Coat ar Gueven
Tel : 0298335584
Mail : beatrice.prieur@brest-metropole.fr

BPrieur - 15 juin 2017

PREAMBULE

La Ville de Brest souhaite agir pour une ville « inclusive », plus hospitalière et garante de l'égalité des droits fondamentaux pour tous. Ce n'est qu'en offrant à toutes et à tous, personne en situation de handicap ou non, la possibilité d'accéder à l'ensemble des activités services et événements, avec la plus grande autonomie possible, que notre territoire sera véritablement inclusif et handi - accueillant. La ville inclusive reconnaît et respecte les singularités, facilite un « savoir vivre ensemble » harmonieux, notamment en recherchant une qualité d'usage pour tous, dans l'ensemble des lieux et services publics.

Brest métropole est compétente en matière d'accessibilité du territoire aux personnes en situation de handicap et anime dans ce cadre la commission intercommunale d'accessibilité. Mais au-delà de l'aménagement de l'espace, de la voirie, du transport et des bâtiments, c'est l'ensemble des politiques publiques de la collectivité qui est concerné : culture, sport, éducation, vie sociale, accès au numérique, enfance, jeunesse, vieillissement... Chacune d'elle agit en matière d'inclusion dans le cadre de ses orientations et moyens.

Pour faire changer la société dans le bon sens, les réponses à imaginer et à développer nécessitent très largement des innovations, des rencontres entre acteurs, associations, personnes d'horizons différents agissant sur la ville auprès et avec les personnes en situation de handicap.

Le forum de mars 2016 « Ville inclusive –ville pour tous » a été l'occasion de valoriser plusieurs actions construisant déjà cette ville plus accueillante. Le présent appel à projet vise à renforcer ces initiatives.

L'APPEL A PROJET

Les objectifs et la nature des projets

Par cet appel à projet la Ville de Brest souhaite accompagner et renforcer l'engagement des associations et acteurs de la ville au service **d'une ville plus accueillante aux personnes en situation de handicap**, valoriser leur capacité de proposition et d'engagement pour des actions innovantes, en complément de ce qui doit être fait par ailleurs dans chacune de ses politiques

L'appel à projet concerne les associations à but non lucratif, les structures médico-sociales ou éducatives, les groupes de brestois-e-s autour d'un projet. En cas de projet collectif une association devra être désignée par ses partenaires comme porteur du projet.

Les projets devront s'inscrire dans l'un des objectifs suivants :

- **favoriser la rencontre et le vivre ensemble, semblables, égaux et différents, en situation de handicap ou non**
- **constituer sur le territoire une innovation (dans la démarche ou dans l'offre) qui améliore le quotidien des personnes en situation de handicap**

- contribuer à changer le regard, modifier les représentations liées aux handicaps (stéréotypes, clichés...)
- lutter contre les discriminations concernant les personnes en situation de handicap dans les espaces de la vie quotidienne (travail, loisirs, autres...)

Les modalités de soutien dans le cadre de l'appel à projet :

Les projets retenus seront soutenus par :

- une subvention à l'association porteuse, d'un montant maximum de 1500 €,
- un accompagnement humain et/ou matériel

Mode de sélection des projets

Le jury constitué pour l'appel à projet sera présidé par l'adjointe au maire chargée des Droits et citoyenneté des personnes en situation de handicap. Il associera, l'élue en charge de l'action associative et une personne qualifiée dans la politique du handicap.

Les critères d'instruction qui guideront les choix du jury sont :

- la réponse aux objectifs ci-dessus
- la qualité du repérage des besoins, avec les personnes concernées, les personnes en situation de handicap, les aidants de proximité, leur environnement
- La mobilisation des ressources existantes sur le territoire,
- La mobilisation des moyens humains, matériels et financiers de ou des associations porteuses du projet.

Comment répondre

Le formulaire de demande de subvention est joint à l'appel à projet. Il est aussi téléchargeable sur le site Brest.fr :

[https://www.brest.fr/vos-demarches/demarches-associations/demande-de-subvention-pour-une-association-3659?sword_list\[\]=demande&sword_list\[\]=de&sword_list\[\]=subvention&no_cache=1.html](https://www.brest.fr/vos-demarches/demarches-associations/demande-de-subvention-pour-une-association-3659?sword_list[]=demande&sword_list[]=de&sword_list[]=subvention&no_cache=1.html)

Le dossier doit comprendre :

- une présentation du porteur de projets
- un descriptif du projet indiquant ses objectifs, son déroulement, ses partenaires
- un calendrier prévisionnel
- un budget prévisionnel avec le montant du soutien demandé
- les modalités de l'évaluation

Pour favoriser les initiatives et l'essaimage, les candidats acceptent par ailleurs que le projet et son bilan soit rendu public, notamment par diffusion sur internet.

Les dossiers sont à transmettre :

Pour le 30 septembre 2017 Par voie postale mission handicap pole Solidarité - citoyenneté - proximité 2 Rue Frezier 29200 Brest	Par courriel : beatrice.prieur@brest-metropole.fr
---	--

La chargée de mission handicap se tient à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier si nécessaire

Les décisions du jury seront présentées pour validation et engagement au conseil municipal de décembre 2017

Information et engagement suite au jury

Tous les candidats seront informés de l'avis concernant leur projet. En cas de réponse positive, les porteurs des projets s'engagent à :

- accepter la publication du projet
- à réaliser le projet compte tenu de sa faisabilité générale et notamment du bouclage du budget
- à fournir le bilan

ANNEXE : LES AUTRES APPELS A PROJET OU SOUTIEN

La ville de Brest et la métropole lance chaque année plusieurs appels à projets qui peuvent aussi soutenir vos initiatives. Chacun d'eux à son calendrier, ses critères, son mode d'emploi. N'hésitez pas à les solliciter et à contacter les services compétents :

L'appel à projet multimédia

Objet : favoriser le développement des usages internet et multimédia

Contact : service développement des usages internet et multimédia de la ville de Brest

L'appel à projet santé

Objet : soutenir les actions de prévention et d'éducation à la santé sur la ville de Brest et particulièrement les quartiers prioritaires du Contrat de ville

Contact : service santé de la ville de Brest

Le fonds d'initiative citoyenne :

Objet : soutenir les initiatives des habitants dans la vie de leur quartier, prioritairement sur les quartiers prioritaires du contrat de ville.

Contact : direction de la proximité ou mairie de votre quartier.

Mais aussi :

Le Projet éducatif de territoire,

Objet : impulser des actions éducatives innovantes au service de tous les enfants et jeunes de la ville de Brest

Contact : mission dynamique éducative et jeunesse de la ville de Brest

Le contrat de ville

Objet : initiatives au service de la cohésion sociale sur la métropole et les quartiers prioritaires du Contrat de ville

Contact : mission développement social urbain de Brest métropole

La chargé de mission handicap peut vous informer et vous conseiller dans vos démarches.